

SARL VDYC
Enseigne « LE FEELING »
bar , restaurant , salon de thé
3 place Massenet 42 000 Saint Etienne

Bail commercial

Désignation : **bar restaurant salon de thé**

Destination : un magasin et deux pièces à la suite, une cave

Début bail : 25 12 2010 fin du bail : 24 12 2019

Loyer annuel selon dernière révision du 25 12 2016 : 9 238€ sans TVA . Loyer mensuel : 769.87€

Provision mensuel pour charges environ : 103.33€

Taxe ordures ménagère annuelle environ: 161€

Prorata taxe foncière environ : 503 € (annuel)

MATERIELS D'EXPLOITATION

N°	Désignation
1	4 tables bistrot 4 places pied fer forgé plateau mélaminé 1 guéridons au modèle 14 chaises bistrot ancien modèle
2	1 caisse enregistreuse SHARP XEA 101 env. 10 ans
3	1 moniteur et 2 caméras (hors service)
4	1 téléphone sans fil SAGEM hors service
5	1 mini chaine hifi THOMSON LIFE et 2 baffles
6	1 aspirateur ancien modèle
7	Env. 200 verres publicitaires tous types
8	Env. 50 tasses à café et sous tasses faïence blanche
9	1 bar en mélaminé gris, arrière bar réfrigéré groupe à la cave
	DANS UNE RESERVE
10	2 ventilateurs sur pieds
11	1 meuble métal 2 casiers
12	1 chauffage électrique bain d'huile
13	1 petit appareil à glaçons ICE MAKER
14	1 escabeau en aluminium
15	1 micro ondes

TIERS

SOUCHON Boissons Services	1 percolateur 3 groupes CONTI 1 fontaine à bière 3 becs et son groupe 1 fontaine à chocolat chaud sans marque apparente 1 moulin à café SANTOS SILENCE 2 futs basse pression 2 bombonnes CO2 *1 machine à glaçons CMB *1 lave verres CMB 4 grandes tables 110x70 6 tabourets (2 bois) 1 mange debout 6 banquettes rouges 3 petites tables rondes 12 chaises bois * contrat non vu
France BOISSON	1 percolateur 3 groupes ASTORIA 1 moulin à café SANTOS SILENCE 1 fontaine à chocolat BOLERO 1 fontaine à bière et groupe (matériels hors service se trouvant dans réserve) contrat non vu
FDJ	1 borne d'enregistrement FDJ 1 imprimante de tickets 1 lecteur optique, 1 vérificateur de recus, 1 écran LCD
RAD	2 distributeurs cacahuètes Rhones alpes distribution

« les biens appartenant aux tiers restent sous la garde de l'adjudicataire qui s'engage à les restituer si nécessaire. »